Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle au titre de l'année 2023 de bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des magasiniers des bibliothèques principaux 2ème classe, organisé par l'Université de Bourgogne.

Le Président de l'Université de Bourgogne, Vincent THOMAS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, article L 332-7 ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article L. 352-4 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de magasiniers des bibliothèques principaux de 2ème classe et son alinéa relatif au poste à pourvoir à l'université de Dijon par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 352-4 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

ARRÊTE

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement par la voie contractuelle au titre de l'année 2023 de bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le corps des magasiniers des bibliothèques principaux 2ème classe, organisé par l'Université de Bourgogne est composée ainsi qu'il suit :

Jean-Marc BOURGEON, Directeur du Pôle des Affaires Juridiques et Institutionnelles, Achats-Marchés, - Président de la commission,

Annette FRANCOIS, responsable de la cellule de gestion des Ressources Humaines, correspondante handicap, Rectorat de l'académie de Dijon - membre titulaire,

Éric HUSSON, directeur adjoint du Pôle Documentation, Université de Bourgogne - membre titulaire,

Valérie LORENTZ, Directrice des Ressources Humaines, Université de Bourgogne - membre suppléant.

Article 2 : Le Directeur Général des Services, Alain HELLEU, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 28 avril 2023
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Alain HELLEU